



Mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer  
Établissements pénitentiaires de La Réunion

À Saint-Pierre,  
Le 21 novembre 2022

Maison d'arrêt de Saint Pierre

**Arrêté portant DÉLÉGATION POUR ACCÉDER A L'ARMEMENT**

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 juin 2020 nommant Monsieur Pascal VION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre.

Monsieur Pascal VION, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe MAINTOUX, Officier, Adjoint au chef d'établissement
- Monsieur Jérôme YVONNET, Officier, Chef de détention
- Monsieur Frankie ROBERT, Officier, Armurier / responsable de l'infra-sécurité
- Monsieur Johan ROBERT, Officier, responsable Atelier Travail Formation
- Monsieur David CALOGINE, Officier, Chef de bâtiment
- Monsieur Olivier BASSAN, Surveillant, moniteur sécurité pénitentiaire

**Pour accéder aux armes qui sont situées dans le coffre-fort de l'armurerie :**

=> Armoire forte N° 1 :	- 2 Pistolets SIG SAUER - 5 fusils à pompe dont 1 à la PEP (3 Benelli Supernova et 2 Remington, dont 1 hors service )
=> Armoire forte N° 2 :	- 2 lanceurs de balles - 5 pistolets CZ P07

**Pour accéder à l'arme qui est située dans les coffrets plombés de la Porte d'Entrée Principale :**

- 1 Fusil à pompe (approvisionné de 3 cartouches 12/67)
- 5 cartouches gomme cogne 12/67
- 5 DBD

Pris connaissance le : 25/11/22  
Philippe MAINTOUX

Pris connaissance le : 25/11/2022  
Jérôme YVONNET

Pris connaissance le : 28/11/2022  
Olivier BASSAN

Pris connaissance le :  
Frankie ROBERT

Pris connaissance le :  
Johan ROBERT

Le chef d'établissement,  
Pascal VION

Pris connaissance le :  
David CALOGINE

